

COMMUNE d'AIRE SUR LA LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE SUR LA LYS
EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le **MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020** à 20H00, le conseil municipal d'Aire-sur-la Lys s'est réuni à huis clos en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 17 septembre 2020.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, BAUDEQUIN Odile, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjointes, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, MM. LERMYTTE François, AZELART Laurent, BOULET Guillaume, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HOUSSIN Romuald, MM. DUBUISSON Frédéric, RYS Didier, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme DEGRACE Marie-Josée a donné procuration à Mme WOZNY Florence,
M. CATTEZ François a donné procuration à M. WOJTKOWIAK David,
M. HERNOUT Serge a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

Secrétaire de séance : M. Gérard OBOEUF

Fin de la séance : 20h45

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : BUDGET ANNEXE « ZAC DE ST QUENTIN » - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1.

2020-09-N° 1

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les crédits prévus en fonctionnement au Budget annexe « ZAC DE SAINT-QUENTIN » 2020, conformément aux observations de la Préfecture en date du 4 août 2020, comme suit :

FONCTIONNEMENT			
dépenses		recettes	
imputation	€	imputation	€
Chapitre 002 : solde d'exécution reporté	162 818,14	Chapitre 002 : solde d'exécution reporté	-12 194,27
Chapitre 011 : charges à caractère générale Compte 6045-	-175 012,41		
total	-12 194,27	total	-12 194,27

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. MICHEL BOULET, Maire-adjoint,

Et après avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DE

(Mme CHRETIEN Stéphanie, Mme CROWYN Véronique, M. DUBUISSON Frédéric, M. RYS Didier, S'ABSTENANT) :

ARTICLE UNIQUE - AJUSTER en section de fonctionnement les crédits en dépenses et en recettes du budget primitif de la ZAC de Saint-Quentin pour l'exercice 2020, ETANT PRECISE que l'équilibre du budget est maintenu.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX